

INFORMATION POUR LES FAMILLES DE L'ECOLE DE MUSIQUE

Le projet d'établissement de l'école de musique

Rentrée des professeurs : début septembre
35 semaines d'enseignement. Pas de cours pendant les vacances et jours fériés.

Organisation pédagogique en département

5 départements	Vents : flûtes, clarinette, trompette, saxophone
	Cordes : violon, alto, violoncelle, contrebasse
	Guitare classique
	Formation Musicale obligatoire pendant 5 ans (cycle 1)
	Piano

Définition des cycles d'enseignement

L'apprentissage s'organise en 2 cycles (**cycle I** , **cycle II**)
Chaque cycle est composé en moyenne de 5 années de pratique instrumentale (selon appréciation du professeur).

Le cursus classique correspond à l'enseignement complet :

Cycle 1: Formation musicale obligatoire les 5 premières années + 30 minutes de cours instrumental (20 mn la 1^{ère} année en groupes de 3) + (pratique collective facultative à partir de la 2^{ème} année)

Cycle 2 : 30 minutes de cours instrumental + pratique collective **obligatoire (musique d'ensemble ou ateliers).**

Les apprentissages s'articulent en 2 cycles maximum : soit 10 ans de cours individuels.

La pratique d'ensemble hors cursus : En fonction du niveau d'autonomie de l'élève dès la fin du 1^{er} cycle.

La pratique collective: orchestre (après 12 ans), wind-band (1^{er} cycle, 3^{ème} année), 2 quatuors de sax, 2 ensembles de guitare, 3 ensembles à cordes (dès le 1^{er} cycle) , un ensemble de musique actuelle et un jazz band ados-adultes.

Les ateliers : divers ateliers sont proposés pendant l'année pour les 2nd cycles. Un atelier d'ensemble à vent, des ateliers de petits ensembles autour du piano et piano 4 et 6 mains.

Ateliers proposé aux élèves de 2^{ème} année : orchestre superffonique

Ateliers ouverts à un public extérieur à l'école : un atelier d'improvisation, des ateliers de guitare autodidactes, des ateliers mensuels de FM. Inscriptions à l'école de musique : tarif 20€

Les adultes en cours individuels : sont admis à l'école de musique en fonction des places disponibles : priorité pour les jeunes de moins de 26 ans. L'apprentissage est limité à 10 ans.

Pour l'ensemble des possibilités, **priorité d'accès à l'école de musique pour les Saint-Médardais.**

Suivi des élèves

La fiche de liaison.

Tout au long de l'année les professeurs assurent le suivi des élèves par le biais d'une fiche de liaison visée par les parents. Cette fiche est le document de suivi pour définir le niveau de progression de l'élève. Elle est actualisée 2 fois l'an.

Les évaluations :

Les acquisitions instrumentales sont évaluées plus formellement, en milieu et fin de cycle. Ces évaluations sont organisées une fois par an au cours du second trimestre.

Les acquisitions de la formation musicale sont effectuées une fois par an, à la fin de l'année. C'est le professeur qui valide le passage dans le niveau supérieur en fonction des acquis.

La vie de l'école

La pratique de la musique.

L'apprentissage de la musique à l'Ecole Municipale de Saint-Médard-en-Jalles passe obligatoirement par l'apprentissage de la formation musicale. Un travail régulier à la maison est nécessaire à une progression normale. Nous vous encourageons à rencontrer régulièrement les professeurs. Le rôle des parents est important pour soutenir, encourager et parfois même remotiver les enfants.

La musique d'ensemble ne sera profitable que dans la mesure où elle se déroule dans le calme et l'attention. Tout problème de discipline sera donc signalé.

Les temps forts :

Des moments musicaux et concerts sont programmés chaque année (voir l'agenda de l'école). Participer ou assister à ces temps de pratique en public est un facteur important de motivation et de progrès.

Les enfants seront sollicités par les professeurs pour participer à différents projets (stages, actions de sensibilisation et actions culturelles, projets interdisciplinaires, action partagées). Ces projets nécessitent l'adhésion des élèves afin de faire vivre la musique dans un soucis de partage, découverte et enrichissement culturel.

L'école a mis en place un échange musical avec le collège musical de Fondi en Italie qui se concrétise par un travail commun des formations d'orchestres et de musiques d'ensembles et la réalisation de concerts dans chaque pays tous les 2 ans à l'occasion d'un échange culturel.

Pour tous ces projets, la présence régulière aux répétitions est obligatoire.

Les absences :

En cas de maladie du professeur sur 1 cours, pas de rattrapage. Un remplacement est organisé en cas de prolongation de l'arrêt maladie.

Les absences des élèves : pas de rattrapage du cours. Le tarif est un forfait annuel et toute période de facturation commencée est dûe.

Les parents sont responsables de leurs enfants avant et après le cours. Ils doivent les accompagner jusqu'à la salle de cours.